

09h00 - Accueil des participants

09h30 - Rapport introductif : *Dieu et le droit international*
Nicolas Haupais, Professeur de droit, Université d'Orléans

I. Le droit international vu par les religions

10h00 - *Monothéisme et droit international*

Sous la présidence d'Aram Mardirossian, Professeur d'histoire du droit, Université Paris Nanterre

Christianisme et droit international

Laurent Trigeaud, Maître de conférences en droit, Université Panthéon-Assas (Paris II)

Islam et droit international

Slim Laghmani, Professeur de droit, Université de Carthage

Judaïsme et droit international

Charles Leben, Professeur émérite, Université Panthéon-Assas (Paris II)

11h00 - Discussion avec la salle

11h30 / 11h45 - Pause-café

11h45 - *Entités confessionnelles internationales et organisations internationales*

Sous la présidence de Sophie-Hélène Trigeaud, Sociologue, Directrice d'études et chargée d'enseignement à l'Institut catholique de Paris

Saint-Siège et Nations Unies

Anne-Thida Norodom, Professeur de droit, Université de Rouen

Organisation de la Coopération islamique et Nations unies

Pierre Bodeau-Livinec, Professeur de droit, Université Paris Nanterre

Saint-Siège et Conseil de l'Europe

Géraldine Giraudeau, Professeur de droit, Université de Perpignan Via Domitia

12h45 - Discussion avec la salle

II. La place du religieux dans le droit international

14h00 - *Sources du droit et religion*

Sous la présidence d'Alain Pellet, Professeur émérite, Université Paris Nanterre

Droit religieux transnational

Franck Latty, Professeur de droit, Université Paris Nanterre, Directeur du CEDIN

Réserves aux traités et religions

Marjorie Beulay, Docteur en droit et ingénieur de recherches, Université Paris VIII

14h40 - Discussion avec la salle

15h00 - *Les acteurs internationaux et religion*

Sous la présidence de Cécile Guérin-Bargues, Professeur de droit, Université Paris Nanterre

Formation de l'Etat et religion

Anne-Laure Chaumette, Maître de conférences HDR en droit, Université Paris Nanterre

ONG et confréries religieuses

Marina Eudes, Maître de conférences HDR en droit, Université Paris Nanterre

Le « dark side » de la société civile religieuse

Julien Cazala, Maître de conférences HDR en droit, Université d'Orléans

16h00 - Discussion avec la salle

16h20 / 16h30 - Pause-café

16h30 - *Maintien de la paix et religion*

Sous la présidence de Pierre Boussaroque, Directeur-adjoint des Affaires Juridiques, Ministère des affaires étrangères

Médiation des conflits par la religion

Aurélien Tardieu, Maître de conférences en droit, Université Caen Normandie

La Cour islamique de justice

Pierre-François Laval, Professeur de droit, Université d'Orléans

Intervention et religion

Nabil Hajjami, Maître de conférences en droit public, Université Paris Nanterre

17h30 - Discussion avec la salle

18h00 - *Conclusions*

Jean-Marc Thouvenin, Professeur de droit, Université Paris Nanterre

Les questions religieuses sont souvent abordées, dans le cadre des études de droit international public, sous l'angle des droits de l'homme et de la protection de la liberté religieuse. Elles ont donné lieu à des études particulièrement approfondies et stimulantes. Toutefois, l'étude du droit international évacue largement la question de la religion. Comme le droit interne de la plupart des Etats, le droit international se serait sécularisé, affranchi de sa tutelle. Et il est évidemment devenu usuel de rendre compte du droit international, de le pratiquer, sans faire aucune référence théologique ou confessionnelle. Est-ce à dire que Dieu est absent de cette discipline ? Ou alors est-il caché ?

Lorsque la notion de religion est évoquée, il convient de distinguer deux éléments bien différents. Tout d'abord, la religion est une dimension qui structure des représentations, celle de chaque individu dans son rapport au monde. Quelle que soit sa conviction, chacun prend position sur le religieux. Elle aura une influence sur les actions et les autres champs de l'activité intellectuelle. La religion a-t-elle encore, dans le champ du droit international, un rôle dans son élaboration, la formation des normes, la manière dont il est appréhendé ?

Par ailleurs, la religion est inséparable de la création d'organisations, de structures, de hiérarchies personnelles. Dans l'immense majorité des cas, elles n'intéressent guère le droit international. Mais cela ne signifie pas qu'il y soit totalement indifférent. Certaines institutions ont une vocation transnationale assumée, parfois d'ailleurs reconnue en droit international par le biais de l'octroi d'une personnalité juridique, par l'inclusion de certaines d'entre elles dans le fonctionnement d'organisations internationales. Le Saint-Siège est une illustration ancienne de ce type de structures ; l'Organisation de la Coopération islamique en est une autre. L'Ordre de Malte se définit comme « souverain ». Le Congrès juif mondial n'est juridiquement pas reconnu dans le champ du droit international mais il agit en tant que négociateur avec les Etats dans un certain nombre de domaines et dialogue avec d'autres structures fondées sur une dimension religieuse. Des organisations non-étatiques, fondées sur une allégeance religieuse, peuvent entreprendre des actions qui ont un effet perturbateur du fonctionnement des relations internationales. Quelles sont les forces agissantes du religieux dans le champ du droit international, d'identifier comment elles fonctionnent et quels sont leurs objectifs ?

La religion n'est donc peut-être pas seulement un objet protégé par le droit, elle serait également un facteur structurant du droit international (et des relations internationales). C'est cet « angle mort » que le présent colloque se propose d'explorer, en identifiant comment la religion peut profondément façonner, dans certains domaines, l'Etat et le droit international.

Lieu du colloque

Université Paris Nanterre - 200 avenue de la République – 92001 Nanterre
Bâtiment B - Salle des Conseils

Comité scientifique

Anne-Laure Chaumette, Université Paris Nanterre
Nicolas Haupais, Université d'Orléans

Renseignements & Inscriptions, **obligatoire**, via le site internet dédié

cedin@u-paris10.fr

<http://www.univ-orleans.fr/religiondroitinternational>

Jeudi 13
OCTOBRE
2016

COLLOQUE

ORGANISÉ PAR
LE CENTRE DE DROIT INTERNATIONAL
DE L'UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE
ET LE CENTRE DE RECHERCHE JURIDIQUE POTHIER
DE L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS

PROGRAMME

Religion & Droit international



PROGRAMME ET INSCRIPTIONS

www.univ-orleans.fr/religiondroitinternational

LIEU

Université Paris Nanterre
200 avenue de la République
92001 NANTERRE
Batiment B
Salle des Conseils



Centre de Recherche Juridique
Pothier



université
Paris Ouest
Nanterre La Défense